

Description et Modalité de la prise en compte du HANDICAP

Vous avez un handicap et vous voulez passer le permis de conduire ? C'est possible si vous êtes reconnu apte par un médecin agréé lors d'une visite médicale. Les épreuves de l'examen du permis sont aménagées selon votre handicap : physique (mobilité réduite), auditif (sourd ou malentendant), troubles dys... Accueil :

Établissement PMR :

- Accessibilité fauteuil roulant porte d'entrée et sortie de secours.
- Sanitaires adaptés PMR.
- Toutes les portes aux normes PMR
- Signalétique adaptés PMR
- Bureaux adaptés PMR

Vous devez remplir les **2 conditions** suivantes pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire :

- Avoir l'**âge requis** pour la catégorie de permis que vous souhaitez passer Par exemple, pour le permis B , vous pouvez vous inscrire à l'examen à partir de l'âge de 16 ans (ou 15 ans si vous choisissez l'apprentissage anticipé de la conduite). Vous devez avoir 17 ans pour obtenir le permis B.
- Être reconnu **apte** par un médecin agréé lors d'un contrôle médical

COURS THEORIQUES :

La salle de code est adaptée

Des examens théoriques ont lieu sur ARRAS , des sessions spécifiques sont programmées.

COURS PRATIQUES :

En fonction du handicap, une voiture équipée d'une boîte automatique est disponible.

Une adaptation est possible (à voir avec l'entreprise AVH d' ebblinghem).